

Fort-de-France, le 24 janvier 2024,

Cab/SL/MC/MP

N° 2024-721

M. Gabriel ATTAL
Premier ministre
Hôtel de Matignon
75007 PARIS

Objet : Ouverture de négociations en vue de la réforme de l'octroi de mer

Monsieur le Premier ministre,

Dans le cadre du Comité Interministériel des Outre-mer qui s'est tenu en juillet 2023, le ministre délégué aux Outre-mer a annoncé la volonté du Gouvernement d'entamer une réforme de l'octroi de mer. Des travaux préparatoires ont été lancés en ce sens par le Gouvernement et par l'ensemble des territoires concernés, avec pour objectif d'aboutir à une réforme mise en œuvre dans le cadre de l'adoption du Projet de Loi de Finances 2025.

La Collectivité Territoriale de Martinique s'est engagée à conduire des concertations avec l'ensemble des acteurs du territoire (producteurs, commerçants, importateurs, élus et consommateurs), dans l'objectif de parler d'une seule voix et d'engager sereinement des travaux et échanges avec le Gouvernement.

Ainsi, au cours du mois de décembre 2023, sous la présidence du Conseiller Exécutif en charge des Finances, un Comité de pilotage constitué de représentants des organisations professionnelles, des chambres consulaires, de l'Association des Maires, d'élus de la Collectivité Territoriale et du Conseil Economique, Social, Environnemental, Culturel et Educatif de Martinique, s'est réuni afin de lancer cette démarche avec les parties prenantes.

Entre le 4 et le 18 décembre 2023, quatre ateliers de concertation visant à partager un bilan chiffré sur la réalité de la politique d'octroi de mer portée par la Collectivité de Martinique et ainsi recueillir les propositions des acteurs économiques et des élus sur des questions aussi importantes que l'autonomie fiscale des collectivités locales, le pouvoir d'achat des ménages et la protection de la production locale, ont été organisés.

Il ressort de ces échanges un large consensus de l'ensemble des forces vives de la Martinique, sur la nécessité de sauvegarder l'octroi de mer dans ses attributs d'outil fiscal autonome des collectivités locales et de dispositif de soutien et de protection des productions locales.

À ce titre, élus et acteurs économiques ont esquissé des perspectives d'évolution qui devraient donner lieu à une nouvelle session d'atelier au cours de ce mois, que je souhaite étendre aux autres Régions Ultrapériphériques françaises.

Monsieur le Premier ministre, je veux néanmoins vous alerter sur la méthode retenue à ce jour par le Gouvernement, qui soulève de nombreuses interrogations en Martinique et dans les Outre-mer.

Alors qu'un travail est en cours depuis de nombreux mois au sein du Ministère de l'Economie et des Finances et au sein du Ministère des Outre-mer, aucune proposition ou hypothèse pouvant constituer une base de travail n'a été transmise par le Gouvernement, aux collectivités concernées. De plus, si l'on se réfère aux prises de positions publiques de vos ministres, la position du Gouvernement semble porter en faveur de la suppression de l'octroi de mer tel qu'il existe aujourd'hui et de sa substitution par une Taxe sur la Valeur Ajoutée. Nous ne disposons d'ailleurs à ce stade d'aucun élément nous permettant d'expertiser cette proposition.

La réforme de l'octroi de mer engagée ne doit pas se fonder sur des approximations, des tabous et des raccourcis. L'octroi de mer est aujourd'hui le seul dispositif fiscal autonome des collectivités locales, qui contribue au financement de l'économie, au développement de la Martinique, à la protection de son industrie, de sa production agricole, sans peser de manière déraisonnable sur le pouvoir d'achat des Martiniquais.

Les causes de la vie chère en Martinique sont polymorphes et relèvent pour une très large part des spécificités de notre territoire : l'éloignement des sources d'approvisionnement et son corollaire sur le prix de nos importations, renchéri par les crises et tensions géopolitiques mondiales, l'exiguïté de notre marché intérieur favorisant la consolidations d'oligopoles économiques et l'absence d'économie d'échelle qui en résulte pour nos productions locales.

Dans ce contexte, aucun acteur public ou privé, ne peut a priori s'exonérer de la responsabilité du niveau des prix dans nos régions d'outre-mer. Désigner l'octroi de mer comme bouc émissaire du coût de la vie est un raccourci dangereux qui ferme la porte à des réflexions et à des mutations économiques pouvant aboutir à des solutions plus transversales. C'est sous cet angle que notre analyse s'est engagée visant à formuler des propositions équilibrées et concrètes issues de l'implication de toutes les parties concernées par cette réflexion collective, conduite par la Collectivité de Martinique.

Monsieur le Premier ministre, cette réforme qui concerne chaque habitant de la Martinique et des territoires concernés, ne peut s'engager et se tenir sans l'implication et la tenue de négociations directes avec les pays d'Outre-mer.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma meilleure considération.



Serge LETCHIMY

Le président du Conseil Exécutif de Martinique

Président du Conseil Exécutif de Martinique

Serge LETCHIMY